

Procès-verbal

**Réunion du Comité syndical
du 21 février 2019 – 20h00
Communauté de communes du Genevois**

Etaient présents les représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes suivantes :

– **Annemasse Agglomération**

M. Antoine BLOUIN – M. Gabriel DOUBLET – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT

– **Communauté de Communes du Pays de Gex**

M. Christophe BOUVIER – M. Patrice DUNAND - M. Hubert BERTRAND - M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Muriel BENIER - M. Vincent SCATTOLIN donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER

– **Thonon Agglomération**

Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY - Mme Muriel DOMINGUEZ, suppléante de M. Jean-Yves MORACCHINI

– **Communauté de Communes du Genevois**

M. Claude BARBIER – M. Marc MENEGHETTI

– **Communauté de Communes du Pays Rochois**

M. Marin GAILLARD - M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin GAILLARD

– **Communauté de Communes du Pays Bellegardien**

M. Christophe MAYET – M. Régis PETIT - Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD

– **Communauté de Communes Arve et Salève**

M. Jean-François CICLET – M. Louis FAVRE

Excusés : M. Bernard BOCCARD – M. Michel BOUCHER – M. Christian DUPESSEY – M. Guillaume MATHELIER – Mme Muriel BENIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Christian PERRIOT – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Stéphane VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Patrick PERREARD

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE	3
II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL ET COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU	3
POINT N°1 – APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU COMITE SYNDICAL DU 13 DECEMBRE ET DU 22 NOVEMBRE 2018.....	3
POINT N°2 - COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU	3
III. ADMINISTRATION GENERALE	3
POINT N°1 – DEBAT D'ORIENTATION GENERAL POUR LE BUDGET PRIMITIF 2019	3
IV. GRAND GENEVE	5
POINT N°1 – ACTUALITE TRANSFRONTALIERE : RETOUR SUR LA REUNION DU GLCT GRAND GENEVE DU 7 FEVRIER ET SUITES A DONNER	5
V. MOBILITE	6
POINT N°1 – LEMAN EXPRESS : MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET DISPOSITIF P+R	6
POINT N°2 – COVOITURAGE LEMAN : DEMARCHES ET COMMUNICATION	7
VI. POLITIQUES PARTENARIALES.....	8
POINT N°1 – APPEL A PROJETS TERRITOIRE D'INNOVATION : POINT D'INFORMATION	8
VII. DIVERS	8
POINT N°1 – TRANSITION ECOLOGIQUE : POINT D'INFORMATION.....	8
POINT N°2 – IMMERSIONS TERRITORIALES	9

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Claude BARBIER est désigné secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL ET COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU

POINT N°1 – APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU COMITE SYNDICAL DU 13 DECEMBRE ET DU 22 NOVEMBRE 2018

Les comptes rendus des réunions du 13 décembre 2018 et du 22 novembre 2018 sont approuvés.

POINT N°2 - COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU

Les principaux points abordés lors de la réunion du Bureau du 18 janvier et du 8 février 2019 sont traités dans le présent ordre du jour.

III. ADMINISTRATION GENERALE

POINT N°1 – DEBAT D'ORIENTATION GENERAL POUR LE BUDGET PRIMITIF 2019

Le Genevois français compte près de 420 000 habitants, 116 000 emplois et 18 000 entreprises. Il est composé de huit intercommunalités, représentant désormais 117 communes situées dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. Il constitue la partie française du Grand Genève, agglomération transfrontalière d'un million d'habitants.

Le rôle du Pôle métropolitain est de construire les stratégies et d'accompagner les projets nécessaires au développement du Grand Genève et du Genevois français. L'évolution en Pôle métropolitain a permis de renforcer les capacités d'action des élus du Genevois français dans 3 domaines essentiels : la mobilité ; l'aménagement du territoire et la transition énergétique ; le développement économique. Il s'agit d'être en capacité de porter des projets structurants et de renforcer nos partenariats au sein du Grand Genève et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'année 2019 est orientée vers les réalisations : l'ouverture de nouveaux services de transports en commun, et au premier chef le Léman Express, constitue une des réponses fondamentales aux besoins de mobilité d'une population en croissance constante. La mise en service de ces grandes infrastructures s'accompagnera de l'essor des services à la mobilité sous l'impulsion du Pôle métropolitain avec notamment l'installation de bornes de covoiturage dynamique et le déploiement de plans mobilité-entreprises par le Pôle métropolitain, qui viennent compléter le renforcement de l'autopartage et la mise en œuvre de nouveaux services tels que la maison de la Mobilité d'Annemasse Agglomération.

Le Pôle métropolitain investit également le domaine de la transition écologique avec le déploiement de la plateforme REGENERO dédiée à la rénovation énergétique du logement, mise à disposition des 420 000 habitants du territoire au cours de l'année 2019. En termes d'aménagement du territoire, le Pôle métropolitain s'engage dans la programmation d'un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Genevois français qui pourra capitaliser sur les planifications réalisées depuis plusieurs années et qui constituera le document de référence à l'échelle du Genevois français : 2019 verra ainsi la mise en œuvre du schéma d'accueil des entreprises, l'élaboration d'un schéma métropolitain d'aménagement commercial, le lancement d'un schéma de l'habitat, autant d'éléments qui serviront à la réalisation d'un SCOT métropolitain dès 2021.

Enfin, le Pôle métropolitain du Genevois français continue à assurer la promotion économique du territoire et renforce ses partenariats avec les acteurs économiques du territoire (partenariats avec le Pôle de compétitivité Mont Blanc Industries, Outdoor Sport Valley, l'Université Savoie Mont-Blanc...). En parallèle, la Cité des Métiers du Grand Genève, réseau de conseil, d'orientation pour la promotion des métiers, la formation, l'emploi et la création-transmission d'entreprises, continuera son déploiement avec pour objectif de couvrir tout le territoire du Genevois français d'ici la fin de l'année 2019. La stratégie d'enseignement supérieur du Genevois français « Grand Forma » permet le développement de nouvelles formations et le lancement d'événements dédiés à la promotion de l'offre de formations et des métiers auprès des jeunes.

Ces réalisations ne sauraient atteindre pleinement leur cible sans porter une attention particulière au vivre-ensemble au sein de l'agglomération transfrontalière. Cela passe notamment par le respect des accords bilatéraux. Le Pôle métropolitain se veut vigilant sur les dossiers de la préférence cantonale à l'embauche, de la scolarisation des enfants de frontaliers dans les écoles du Canton, du phénomène des faux résidents. Le Pôle métropolitain porte également des actions de terrains et des événements fédérateurs, notamment avec l'organisation d'un événement grand public lié au Léman Express pour le 1er semestre 2020.

Dans la ligne de la feuille de route politique validée par le Comité syndical le 9 octobre 2014, réaffirmée avec l'installation du Pôle métropolitain le 5 mai 2017, le budget 2019 poursuit le travail de planification mais opère un virage plus opérationnel avec le lancement de services auprès du grand public, notamment dans les domaines de la mobilité et de la transition énergétique (mise en œuvre de services d'autopartage et de conseil à la rénovation énergétique des logements, actions) et la réalisation d'actions dans le domaine

économique. Ce budget 2019 signe également une rupture avec les exercices précédents du fait de la fin des reports issus des excédents budgétaires des exercices antérieurs (le taux de réalisation du BP 2018 est de 82% et le report vers l'exercice 2019 est de 200 000 €). Couplée à la baisse générale des cofinancements des dépenses de fonctionnement par les grands partenaires institutionnels, cette évolution témoigne de la fin d'un cycle en termes de ressources financières et impose aux membres du Pôle métropolitain un plus grand effort contributif pour assumer un programme de travail ambitieux.

Il est donc proposé d'augmenter la cotisation 2019 des membres du Pôle métropolitain à 5,07 € par habitant et par an (le montant initial de 3,47 € était inchangé depuis 2013). Compte tenu de ce nouvel environnement financier plus contraignant, 2019 devrait se traduire par une première phase d'augmentation des ressources propres du Pôle métropolitain, qui devrait se poursuivre sur les exercices suivants.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2019, à l'appui du rapport d'orientation budgétaire présenté en annexe.

Monsieur Hubert BERTRAND conteste les éléments de bilan avancés par le Président et le 1^{er} Vice-président. Il estime que les objectifs que s'était fixé l'exécutif du Pôle métropolitain ne sont pas atteints. Les actions menées ne répondent pas aux ambitions politiques notamment en matière de mobilité. Si le Président Jean DENAIS parle de « révolution » de la mobilité pour le territoire, Monsieur Hubert BERTRAND nuance fortement le propos en estimant que l'évolution n'est pas suffisante. Il fait notamment référence aux mesures qui ont été rejetées par Berne et pour lesquelles aucune solution n'a été trouvée.

Monsieur Hubert BERTRAND revient ensuite sur la problématique des faux résidents : la campagne de sensibilisation menée par le Pôle métropolitain ne constitue pas une réponse adéquate. Il aurait mieux valu exiger des autorités genevoises la communication de l'identité des frontaliers suisses. Il rappelle l'enjeu de ce recensement avec l'augmentation potentielle de la compensation franco-genevoise. Enfin, il regrette le manque de communication du Pôle métropolitain auprès de la population, concernée au premier chef par l'évolution et la structuration de son territoire. Les habitants ont une véritable méconnaissance du Pôle métropolitain, de ses missions et plus généralement de son intérêt. La légitimité et l'identité du Pôle métropolitain reposent sur son appropriation par la population. Ainsi, l'objectif d'une communication efficiente autour du Pôle métropolitain n'a pas été atteint.

Monsieur Gabriel DOUBLET ne partage pas ce constat. En matière de mobilité, il remarque que les résultats pour le département de la Haute-Savoie sont évidents et multiples : le BHNS d'Annemasse, la Voie Verte, la prochaine mise en service du Léman Express. Ces mesures ont été financées par les différentes générations de Projets d'agglomération ou facilitées par l'action de l'ARC devenue Pôle métropolitain. Il rappelle que les collectivités travaillent depuis de nombreuses années au développement de ces infrastructures : il s'agit d'être persévérant dans les étapes d'une structuration du territoire qui impose des temps d'études, des réflexions et discussions politiques au sein de chaque collectivité du Genevois français. L'élaboration d'un SCOT commun à l'échelle du Pôle métropolitain et la création d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) du Genevois français soulignent la complexité de ces démarches de structuration. Il aura fallu plusieurs mandats pour arriver à des objectifs politiques partagés dans ces domaines de la planification et de la mobilité.

En termes de communication, Monsieur Gabriel DOUBLET rappelle que les élus du Comité syndical avaient déjà débattu de la proposition de Monsieur Hubert BERTRAND d'organiser un référendum sur la création du Pôle métropolitain. Le Comité syndical avait alors estimé que le Pôle devait d'abord axer sa communication sur des actions concrètes et plus particulièrement sur la création de services à la population. Le Pôle métropolitain ne pourra être reconnu par le citoyen qu'à partir du moment où la collectivité lui rendra un service concret, inscrit dans son quotidien. Ce sera le cas avec la mise en service du Léman Express, le déploiement de REGENERO, la mise en œuvre de services de covoiturage.

Monsieur Hubert BERTRAND convient des évolutions sur le périmètre haut-savoyard du Genevois français mais regrette que le Pôle métropolitain n'ait pas été aussi efficace face aux problématiques de mobilités du Pays de Gex.

Monsieur Jean DENAIS rappelle que 16 millions d'€ ont été attribués au BHNS de Ferney-Voltaire par la Confédération suisse. Il rappelle que les négociations avec les partenaires suisses restent compliquées : trois Présidents se sont succédé à la tête du Conseil d'Etat en moins de 6 mois.

IV. GRAND GENEVE

POINT N°1 – ACTUALITE TRANSFRONTALIERE : RETOUR SUR LA REUNION DU GLCT GRAND GENEVE DU 7 FEVRIER ET SUITES A DONNER

- Préparation du PA4 recensement des projets et des organisations de projet

Monsieur Jean DENAIS rappelle que la Confédération a durci les critères d'évaluation des opérations qui seront inscrites au Projet d'agglomération n°4. En effet, au-delà des critères initiaux, il est désormais demandé de fournir :

- une étude sommaire (au plus tard mi-2020) pour les mesures dont le coût est inférieur à 10 Millions CHF ;
- une étude préliminaire (au plus tard mi-2020) pour les mesures dont le coût se situe entre 10 et 30 Millions CHF ;
- une étude d'avant-projet (au plus tard mi-2019) pour les mesures dont le coût est supérieur à 30 Millions CHF.

Au regard de ces critères, les membres du GLCT ont établi le programme de travail suivant :

- février 2019 : une note de cadrage est transmise aux maîtrise d'ouvrage ;
- juillet 2019: revue de projets des avant-Projets lancés pour les mesures PA4 au coût minimum de 10 Millions CHF ;
- novembre 2019 : arrêt de la liste PA4 (à 95%).

Aussi, un premier recensement des mesures a déjà été effectué. Les partenaires français ont d'ores et déjà ciblé des mesures françaises, pour la période de réalisation 2023-2027 :

- aménagements routiers pour favoriser les TC de rabattement depuis Thoiry et Prévessin-Moëns vers Saint-Genis-Pouilly (mes.33-8) ;
- développement d'un réseau urbain de rabattement Modes Doux vers le PEM de Saint-Julien-en-Genevois (mes. 35-10) ;
- aménagement d'un axe BHNS gare d'Annemasse – Cranves-Sales – Bonne phase 2 (mes.36-1-21) ;
- travaux d'aménagements des PEM en lien avec le développement de l'offre ferroviaire.

En termes de mesures transfrontalières, sont identifiées pour la période de réalisation 2028-2030 :

- aménagements de priorisation pour les bus de la ligne Maconnex - Divonne - Nyon (partie France et passage frontière) (mes. 12-27) ;
- extension du tramway du Grand-Saconnex vers Ferney-Voltaire ;
- aménagements pour la création et le prolongement d'une ligne TC entre le quartier des communaux d'Ambilly et la gare d'Annemasse France (mes.36-3-19) ;
- maillage Modes Doux entre le quartier des Communaux d'Ambilly et la ZAC Etoile-Annemasse-Genève (mes. 36-3-7).

Monsieur Hubert BERTRAND n'approuve pas cette liste, notamment le projet de transversale Thoiry-Ferney-Voltaire qui ne constitue pas, selon lui, une priorité pour le Pays de Gex. Il conviendrait de se concentrer sur le projet de Tramway de Saint-Genis.

Monsieur Christophe BOUVIER rappelle que le Tramway a été rejeté du PA3 et ne sera pas plus retenu dans un nouveau projet d'agglomération. Le projet a été écarté car il n'était pas assez avancé, notamment sur la question du financement de l'infrastructure. La transversale Thoiry – Ferney-Voltaire constitue donc une solution alternative pour apporter une réponse aux difficultés que rencontre le Pays de Gex en matière de circulation. Par ailleurs, il précise que le BHNS de Saint-Genis-Pouilly sera financé par une autre enveloppe que celle du Projet d'agglomération.

Le Président rappelle que ce sont les EPCI membres et les départements qui proposent les projets à inscrire au PA4. La décision finale concerne donc l'agglomération du Pays de Gex. Monsieur Louis FAVRE invite le Maire de Saint-Genis-Pouilly à débattre de ce point dans le cadre intercommunal, le Comité syndical du Pôle métropolitain ne pouvant trancher en lieu et place du conseil communautaire du Pays de Gex.

- Actualisation du Projet de Territoire Grand Genève 2016-2030

Monsieur Frédéric BESSAT rapporte que l'Assemblée du GLCT du 15 novembre 2018 a validé le principe d'une actualisation du Projet de territoire Grand Genève 2016 – 2030. Pour rappel, le Projet de territoire constitue un socle constitué d'un diagnostic, d'une vision d'ensemble, de stratégies thématiques à moyen-long terme, ainsi que de mesures et actions à court terme. Pour la révision de ce document, il a été proposé au Bureau du GLCT d'utiliser le projet de territoire comme espace de discussion politique et de concertation, en se concentrant sur le volet « charte » du Projet de territoire.

Il s'agit, à partir du bilan de la mise en œuvre du Projet de territoire 2016-2030, de proposer aux élus un cadre de débat sur des thématiques élargies, et d'impliquer plus fortement le Forum d'agglo et la population pour une meilleure appropriation du Grand Genève. Le Bureau du GLCT est favorable à cette proposition. La méthodologie et le calendrier doivent encore être précisés en vue de l'Assemblée du GLCT du 1^{er} juillet 2019.

- **Prochaine édition des Assises européennes de la Transition énergétique**

Monsieur Frédéric BESSAT rappelle qu'un bilan de l'édition 2019 des Assises Européennes de la Transition énergétique (AETE) tenues cette année à Dunkerque a été produit et présenté en assemblée.

Le Bureau du GLCT Grand Genève a débattu des suites à donner et proposé ses premières orientations en vue de l'organisation de l'édition 2022 dans le Grand Genève.

- **Actualité transfrontalière : scolarisation des élèves frontaliers**

Monsieur Jean DENAIS rappelle le positionnement du canton de Genève, à savoir l'interdiction pour les enfants de frontaliers de nationalité suisse habitant en zone frontalière d'accéder aux écoles du canton, sauf dérogation pour les fratries dont un membre est déjà scolarisé dans une école du canton de Genève. Les inscriptions sont closes depuis le 31 janvier dernier et les premiers refus devraient être adressés dans les deux prochaines semaines. Cette position du canton pourrait avoir un lourd impact financier côté français.

Le 8 février dernier, les membres du Bureau ont arrêté un principe d'action du Pôle métropolitain. Le Président a donc été autorisé à missionner un Cabinet d'avocat pour :

- formaliser les courriers de saisine à l'attention du Conseil d'Etat genevois afin d'avoir accès aux différents avis de droit émis relatifs à cette décision ;
- mettre à jour et formaliser l'avis de droit produit : analyse de la conformité de la décision par rapport au Droit cantonal, au Droit fédéral, au Droit européen et aux respects des Accords bilatéraux.

En parallèle, il est demandé d'intégrer dans l'analyse juridique, la situation vaudoise. Il a en effet été signalé par Madame Judith HEBERT, la situation de travailleurs frontaliers vaudois qui, bien qu'ayant choisi l'imposition à la source dans le Canton de Vaud, se voient refuser l'accès aux écoles vaudoises.

Monsieur Claude BARBIER confirme que cette question mérite un éclairage particulier et souligne toute la complexité de ce dossier.

L'assemblée valide la démarche engagée par le Bureau et son Président.

V. MOBILITE

POINT N°1 – LEMAN EXPRESS : MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET DISPOSITIF P+R

Monsieur Jean DENAIS rappelle que c'est dans le cadre du forum international de la mobilité durable et plus particulièrement lors des rencontres de la mobilité (organisées par le Pôle métropolitain), qu'un échange précieux s'est tenu avec la Vice-Présidente en charge de la mobilité à la Région Auvergne Rhône-Alpes. Les échanges ont permis d'alerter Madame GUIBERT sur les investissements nécessaires (et l'urgence à mobiliser les fonds), pour la réalisation des P+R sur le tracé du Léman express.

Sous l'impulsion de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Pôle métropolitain, les collectivités françaises concernées (EPCI, communes disposant d'une gare, Départements de la Haute-Savoie et de l'Ain) ont été invitées à échanger le 13 décembre 2018 sur les modalités de collaboration pour préparer l'arrivée du Léman Express. Un COPIL en charge des mesures d'accompagnement du Léman Express côté français devrait être lancé par la Région Auvergne Rhône-Alpes dès la mi-avril pour aborder l'ensemble des mesures d'accompagnement.

Ludovic ANTOINE précise que ces réflexions s'inscrivent dans le plan d'action à court terme pour l'accompagnement du Léman Express, proposé par le Comité de pilotage Léman Express et l'Assemblée du GLCT Grand Genève le 15 novembre 2018. Parmi les différentes actions prévues, l'accent est prioritairement mis sur l'accélération de la réalisation des P+R. En effet, d'ici 2023, près de 8000 places de parkings nouvelles sont prévues sur le Genevois français (37 P+R dont 24 nouveaux) dont 1 500 places dans les 11 P+R en gares (concernées par des projets nouveaux ou extension). Le canton de Genève prévoit, quant à lui, 11 nouveaux P+R (dont 6 en extension), soit +2 686 places sur la même période 2019-2023.

Aussi, depuis le mois d'octobre 2018, le Pôle métropolitain procède à un recensement des P+R en projet jusqu'en 2023 sur le périmètre du Genevois français. Ce recensement est établi sur la base des informations transmises par les intercommunalités membres du Pôle et servira de base pour construire le dispositif régional de soutien financier aux P+R, qui devrait être présenté en instance délibérative du Conseil régional, fin mars 2019.

La question des conditions d'exploitation, et notamment des coordinations tarifaires, est aussi centrale. Afin d'examiner toutes les options possibles, le Pôle métropolitain doit engager une étude de 6 mois pour établir une « photographie » et des propositions de coordination pour la tarification et le contrôle d'accès des P+R actuels et à venir. L'objectif est de proposer dès le mois de juin 2019 les différentes options pour suggérer des modalités de gestion et d'exploitation des P+R coordonnées par couloirs de déplacements, en tenant compte des opérateurs et des organisations existantes (Région, UNIRESO, opérateurs privés...). L'enjeu est de dresser différentes options de gestion de P+R harmonisée et complémentaire, et d'éviter ainsi une concurrence entre P+R. L'objectif final vise à valoriser l'offre multimodale (P+Lex, P+bus...) avec une politique tarifaire et de contrôle des P+R lisible et adaptée aux besoins des usagers, déclinable dès les premières années de mise en service.

Monsieur Marin GAILLARD insiste sur la nécessité de travailler sur une tarification homogène entre les différents P+R. Il est important de trouver rapidement une solution. Monsieur Jean DENAIS partage cet avis et précise que certains P+R seront livrés d'ici la fin de l'année. Au regard de l'urgence, le Sous-Préfet de Saint-Julien-en-Genevois a proposé de faciliter le recours aux services de l'Etat pour fluidifier les négociations avec la SNCF.

Madame Marion CHARPIE-PRUVOST confirme que la mise en œuvre des P+R revêt un caractère prioritaire dans l'accompagnement général de la mise en service du Léman Express.

– **le développement d'un rabatement transport public et modes doux vers les gares du Léman Express**

Pour faciliter l'utilisation du Léman express par les usagers, il convient de structurer toute la chaîne des déplacements de rabatement. La coordination entreprise avec la Région vise à faire le point sur les démarches engagées par chaque autorité organisatrice des mobilités, et à déterminer les efforts à fournir là où c'est nécessaire (consignes vélos, lignes de bus interurbaines et urbaines, voies cyclables, autopartage, etc).

De la même manière, la réduction de l'offre de services en gares (cf. motion de décembre 2018 du Conseil syndical du Pôle métropolitain alertant la SNCF et la Région sur ce point) reste un point de vigilance fort dans cette perspective de maintien de la qualité de services aux usagers. Au-delà, une démarche est menée actuellement (notamment au regard du réseau transfrontalier Gowö, le réseau de coworking du Grand Genève) afin d'accompagner certains territoires vers le développement de services en ou à proximité des gares.

– **la communication autour des mesures d'accompagnement du Léman Express**

Dans le cadre du Grand Genève, il est prévu l'élaboration d'un "livret" 12 ou 16 pages portant sur les mesures d'accompagnement du Léman Express (plan d'actions court terme) destiné à un public large, dont la publication est prévue au 1er semestre 2019.

POINT N°2 – COVOITURAGE LEMAN : DEMARCHES ET COMMUNICATION

Madame Anne PONCHON explique que, dans le cadre de la mise en place du plan d'actions « Petites douanes » sur le secteur sud-ouest du Canton de Genève, le Pôle métropolitain co-pilote de la démarche avec le canton de Genève, s'est fortement mobilisé depuis septembre 2018 pour déployer des actions en matière de covoiturage. Si de nouvelles lignes de bus (63 et 62) offrent de nouvelles solutions de déplacements aux pendulaires, la voiture reste le mode de transport dominant mais présente un potentiel d'optimisation de remplissage important (taux de remplissage de 1.12 sur le secteur de Soral soit 100 voitures qui transportent 112 personnes).

Le développement du covoiturage constitue ainsi un des principaux leviers pour atteindre les objectifs ambitieux de réduction du trafic aux douanes concernées (Soral, Chancy, Sezegnin, Avusy) de 20% d'ici fin 2019. Le déploiement d'actions de covoiturage s'appuie sur deux objets :

- le développement du site covoiturage-leman.org relevant du GLCT transports publics (TP) et émanant d'une opération INTERREG regroupant les entités publiques du bassin lémanique (Départements de la Haute-Savoie et de l'Ain, Pôle métropolitain, Cantons de Genève, Vaud et Valais). Depuis septembre 2018 dans le cadre de ses compétences mobilités nouvelles, le Pôle métropolitain reprend progressivement la gestion et la promotion du site web géré par le GLCT Transports Publics. Une refonte totale du site est prévue au cours du 1^{er} semestre 2019.
- la mise en place de lignes de covoiturage dynamique transfrontalière « Hé !Léman » (bornes de covoiturage s'apparentant à de l'autostop organisé). 6 lignes de covoiturage dynamique sont donc prévues d'ici 2021 sur le périmètre du Genevois français, avec l'ouverture de la 1^{ère} ligne le 21 mars 2019 entre Valleiry et Bernex. Ce service nouveau fera l'objet d'une campagne de promotion ces prochaines semaines s'appuyant notamment sur la refonte du site covoiturage-leman, comme relais territorial, et sur une valorisation de la marque Hé !Léman propre à la ligne de covoiturage dynamique. Cette marque vient en écho au nom Léman Express, et constitue le dénominateur géographique commun regroupant l'ensemble des entités publiques du Bassin lémanique. La

marque Hé !Léman s'inscrit également dans la charte graphique du Pôle métropolitain avec la mise en avant de la couleur orange dans sa déclinaison sur l'habillage graphique des bornes et des outils de communications annexes (affiches, goodies).

Monsieur Claude BARBIER demande si un dispositif spécifique est prévu lorsque plusieurs personnes attendent sous une borne mais avec des destinations finales différentes. Madame Anne PONCHON explique que ce service en est à un stade d'expérimentation. Pour l'instant, il n'y a pas de système particulier prévu dans ce type de situation. L'objectif est de rester sur un service simple d'usage et l'échange direct entre covoitureurs.

Monsieur Frédéric BESSAT précise que l'investissement s'élève à 9 000 € HT par borne.

VI. POLITIQUES PARTENARIALES

POINT N°1 – APPEL A PROJETS TERRITOIRE D'INNOVATION : POINT D'INFORMATION

Monsieur Gabriel DOUBLET explique que dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA), la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations) agit pour le compte de l'Etat et lance avec lui une série d'appels à projets. En novembre 2018, l'appel à projets « Territoires d'Innovation » était publié dont le délai de réponse est fixé au 26 avril 2019.

Il précise qu'une enveloppe de 442 M€ lui est consacrée à l'échelle nationale (2/3 en investissements/prises de participations, 1/3 en subventions) pour 20 territoires lauréats (soit environ 30 Millions € par territoire dont 2/3 seront des participations ou apports aux fonds propres de sociétés dont le capital sera majoritairement privé de type SAS, SCIC ou SEMOP). Actuellement, un peu plus de cinquante territoires sont candidats. Le cofinancement maximum par opération est de 50%. Il porte sur des projets à haut niveau d'innovation et de collaboration (public-privé-académique-scientifique en concertation avec la population) dans les thématiques suivantes : transition numérique - énergie durable - mobilité propre - transformation du secteur agricole et du système de santé - adaptation des compétences aux évolutions du marché du travail.

Sur proposition de la Communauté d'Agglomération Pays de Gex Agglomération, le Pôle métropolitain se porte candidat pour le compte du Genevois français. Deux axes de projets sont identifiés à l'échelle du Genevois français :

- la transition énergétique : réseaux d'énergie, développement de l'écosystème local et de services (incubateur Innogex, démonstrateurs ; Chaire transfrontalière de l'Energie ; système d'information territorial multiénergies ; etc) ;
- la mobilité durable : développement de services aux usagers (vélo à assistance électrique, déploiement de la maison de la mobilité) et de l'innovation (fonds d'amorçage).

Le dossier est en cours d'élaboration. Le travail porte actuellement sur : la définition du panier de projets ; la détermination des modèles économiques et plan de financement de chaque opération (jusqu'à 8 ans en investissement, 3 ans en fonctionnement) par chacun des maîtres d'ouvrage ; la cohérence d'ensemble à l'échelle du Genevois français ; le positionnement du projet en terme de communication.

Monsieur Claude BARBIER suggère de mettre également l'accent sur des projets liés à la transition numérique qui se traduit par une profonde transformation des pratiques commerciales déjà visibles à Genève. Cette évolution aura sans conteste un impact sur l'emploi. Il convient d'être vigilant devant cette mutation.

Monsieur Gabriel DOUBLET convient de l'importance du sujet mais précise que seuls des projets existants « prêts à partir » peuvent être présentés dans le cadre de cet appel à projet.

En réponse à la question posée par Monsieur Denis MAIRE, Monsieur Gabriel DOUBLET confirme que la présence de partenaires privés est obligatoire. Ils ont déjà été pré-identifiés. Monsieur Frédéric BESSAT donne à titre d'exemple, la SPL Terrinov pour le Pays de Gex, RATP Développement ou le groupe La Poste qui travaille sur des solutions de vélos électriques testées dans le secteur de Bonneville.

Monsieur Denis MAIRE suggère d'étudier les projets en cours sur la ZAC étoile d'Annemasse Agglomération.

Monsieur Frédéric BESSAT souligne les délais contraints pour le dépôt de cette candidature : les projets retenus le seront principalement en fonction de leur maturité.

VII. DIVERS

POINT N°1 – TRANSITION ECOLOGIQUE : POINT D'INFORMATION

- Dispositif « Territoire prioritaire qualité de l'air »

Marion CHARPIE-PRUVOST explique qu'avec 8 autres territoires d'Auvergne Rhône-Alpes (les PPA Vallée de l'Arve / Saint-Etienne / Grenoble / Lyon / Valence, ainsi que les agglomérations de Clermont-Ferrand /

Annecy / Chambéry), le Genevois français a été identifié par la Région comme "Territoire prioritaire pour la qualité de l'air".

A travers cette appellation, la Région souhaite accompagner financièrement une dynamique locale initiée autour du projet PACT'Air et de son Plan d'actions transfrontalier, signé en janvier 2018 par l'ensemble des partenaires du Grand Genève.

Le soutien financier prévu s'élève à 4 millions d'euros, pour accompagner sur une période de 3 ans, des investissements permettant de réduire significativement les émissions de polluants atmosphériques.

A ce jour, seul le territoire de Valence Romans Agglomération a signé cette convention : à titre d'information, elle a choisi d'affecter :

- 2 millions € à la mise en service d'une ligne de bus électriques ;
- 1 millions € pour une étude et des solutions Hydrogène à destination de bus ou de vélos en libre-service ;
- 1 millions € pour une meilleure insertion environnementale de l'A7 dans sa traversée de l'agglomération.

Au cours d'un échange avec les élus du Pôle métropolitain ce vendredi 8 février, Monsieur Eric Fournier, Vice-président de la Région Auvergne Rhône-Alpes, délégué à l'Environnement, au développement durable, à l'énergie et aux Parcs naturels régionaux, a rappelé que le cadre était relativement ouvert et que les termes de la convention seraient à établir dans un échange entre les services de la Région et du Pôle métropolitain sur la base des orientations politiques validées aux étapes clés. Sur ce point, il a d'ailleurs apprécié le souci de cohérence du Pôle métropolitain, qui souhaite se baser sur le contenu des actions PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) en cours d'élaboration. Cette vision d'ensemble devrait permettre de bâtir quelques actions structurantes, préférable à un saupoudrage sur de nombreux petits projets.

Dans ce contexte, le Pôle et les EPCI du Genevois français sont appelés à identifier les actions PCAET en cours de rédaction, qui pourraient bénéficier de ce financement. A l'identique d'autres procédures analogues (Convention de Coopération Métropolitaine par exemple ou Grand Projet Rhône-Alpes auparavant), c'est sur la base de ces informations remontées des intercommunalités que sera établie une première liste d'opérations éligibles.

Enfin, compte tenu de l'effort financier consenti par la Région sur le terrain de la qualité de l'air, Monsieur Eric Fournier a rappelé le souhait que les intercommunalités contribuent financièrement, par leur adhésion ou celle du Pôle métropolitain, au fonctionnement de l'observatoire régional de la qualité de l'air ATMO qui permet l'identification des enjeux, des zones prioritaires et la préparation de politiques publiques .

- **Climatour : point d'information**

Madame Marion CHARPIE-PRUVOST indique que dans le cadre de l'élaboration des PCAET, un « Climat Tour » à l'attention des élus membres du Comité syndical est prévu tout au long du 1^{er} semestre 2019.

D'un format de 2h00 à une demi-journée, des visites de sites illustrent des initiatives remarquables et reproductibles dans le domaine de la transition énergétique. Chaque intercommunalité membre va accueillir au moins une visite. Ce sont les référents PCAET de chaque intercommunalité et leurs partenaires privés/parapublics qui co-organisent la visite. Le Pôle métropolitain vient en appui sur la communication et la logistique d'inscription.

Deux objectifs sous-tendent cette démarche : d'une part valoriser les initiatives et retours d'expérience concrets de chaque intercommunalité membre, d'autre part s'inspirer les uns les autres et échanger sur la mise en œuvre de la transition énergétique dans le Genevois français.

Madame Marion CHARPIE-PRUVOST présente le calendrier des visites :

- jeudi 18 octobre 2018 : unité de production biométhane à Veigy // GAEC CCG
- jeudi 14 mars 2019 de 14h00 à 16h00 : ZAC Ferney // suivi de la signature du protocole d'intention sur la chaire transfrontalière l'énergie
- vendredi 22 mars 2019 : centrale hydraulique de Bonneville // atelier PCAET « rendre active sa collectivité en matière de production d'EnR »
- vendredi 5 avril 2019: visite site de Perrignier // atelier PCAET « santé et risque »
- vendredi 3 mai 2019 : ressourcerie de la CCPB/Sidepage // atelier PCAET « moins pour plus ».

POINT N°2 – IMMERSIONS TERRITORIALES

Madame Marion CHARPIE-PRUVOST rappelle que le programme de travail du Grand Genève prévoit la valorisation des mesures et réalisations du territoire par l'organisation des « Immersions territoriales ». Organisées pour répondre à une thématique, ces visites s'organisent sur une demi-journée, et permettent de découvrir deux sites, avant un échange et un temps convivial autour du sujet.

Ci-dessous le programme prévisionnel :

Les pôles d'échanges multimodaux transforment les quartiers urbains	Thonon-les-Bains Bons-en-Chablais	28 Mars
Redéfinir l'espace public sur un axe de tram	Gaillard - Moillesullaz Chêne-Bourg	15 Mai
Préserver la biodiversité au-delà des frontières	Chavannes-de-Bogis Bogis-Bossey	14 Juin
Améliorer l'accessibilité et la protection des espaces littoraux	Genève Versoix Chens s/Léman	31 Août
Des bus à haut niveau de service pour renforcer l'articulation urbanisation et transports	Gex – Cessy - Maconnex Ferney-Voltaire	Septembre
Faire évoluer les zones d'activités vers des écoparcs industriels	Archamps Plan-les-Ouates	Octobre
Organiser les centres autour des gares principales : le développement des services à la mobilité	Annemasse Eaux-Vives	Décembre

Ces visites sont principalement destinées aux élus, mais sont également ouvertes aux techniciens et aux représentants de la société civile (Forum d'Agglomération, Conseil Consultatif Métropolitain notamment).

La séance est levée à 21h30